



## PROCEDURE PRISE DE LICENCE

1. Faire la demande de licence sur le site de la fédération française de judo (FFJDA) :



Suivre la procédure :



Saison : 2022/2023

Entrer le code postal **31320**

Sélectionner le club **BUZOKU AUZEVILLE JUDO** (avec l'adresse 12 chemin des écoles 31320 Auzeville Tolosane)

Refuser ou non l'assurance (garder l'assurance est fortement conseillé).

**Le certificat médical est obligatoire. Nous recommandons de prendre un certificat sportif en compétition (sauf contre-indication) et d'avoir l'information présente sur le certificat médical du médecin.**

2. Apporter au club la fiche d'inscription, le règlement et le certificat médical, ainsi le formulaire d'engagement à respecter le protocole sanitaire.

**Une fois les 2 cours d'essai passés, tant que le dossier ne sera pas complet, le judoka ne pourra plus monter sur les tatamis pour pratiquer.**